CHARTE DE DÉONTOLOGIE

Le présent code de déontologie a été établi par Même Pas Cap!. Il a pour but de contribuer à notre engagement éthique et il se veut conforme aux règles éthiques pour des consultants en bilan de compétences et en accompagnement professionnel.

Tous les consultants en bilan de compétences sont soumis au respect du présent code d'éthique et se sont engagés à en respecter les dispositions et à se conformer à son esprit. Le présent code d'éthique a trait au comportement des consultants en bilan de compétences dans la vie professionnelle, en général, et à l'attitude envers les bénéficiaires, les autres consultants et partenaires commerciaux. Les consultants en bilan de compétences s'engagent à participer régulièrement aux formations continues et informations délivrées par Même Pas Cap!, et ils cherchent tous les ans à participer à des manifestations d'informations ou de formation concernant leur secteur d'activité.

Les consultants s'engagent à éviter toute pratique dans le domaine du bilan de compétences, de nature à porter un préjudice aux bénéficiaires, et à discréditer Même Pas Cap!. Les consultants en bilan de compétences s'engagent notamment à respecter le secret professionnel concernant notamment les dossiers des bénéficiaires dont ils ont la charge et s'abstenir de divulguer toute information relative aux bénéficiaires.

Même Pas Cap! est titulaire de l'intégralité des droits dévolus par le Code de la Propriété Intellectuelle sur le contenu des animations qu'elle propose comme sur les documents, méthodes et outils pédagogiques qu'elle peut remettre aux bénéficiaires au cours des séances de bilan. Conformément à l'article L 122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle, seules les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du bénéficiaire et non destinées à une utilisation collective sont autorisées.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le bénéficiaire est informé que toutes informations nominatives collectées à l'occasion de la prestation sont nécessaires pour traiter la demande de prestation et sont exclusivement destinées à Même Pas Cap!. Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification portant sur les données le concernant et il peut en faire la demande à l'adresse bonjour@memepascap.fr.

Les consultants en bilan de compétences et tous les intervenants s'engagent à fournir le meilleur accompagnement possible, avec sérieux, dynamisme et sans défaillir. Ils s'engagent à respecter tous les rendez-vous fixés avec les bénéficiaires. En cas de retard, ou d'indisponibilité insurmontable, le consultant en bilan de compétences s'engage à prévenir immédiatement le(s) bénéficiaire(s), à faciliter la prise d'un nouveau rendez-vous sans délai et à présenter ses excuses. Aucun consultant en bilan de compétences n'aura le droit de refuser de fournir une prestation

professionnelle à un bénéficiaire à cause de sa couleur de peau, sa religion, son handicap, sa situation de famille, ses origines ou son orientation.

Le consultant en bilan de compétences Même Pas Cap! a l'obligation, en toutes circonstances, de conserver une attitude courtoise et s'efforcera d'être à l'écoute des bénéficiaires, diplomate et disponible tout en ayant une présentation correcte. Les consultants respectent le code déontologique du coaching appliqué au bilan de compétences et s'engagent personnellement, à être supervisé au minimum 6h par an par un psychiatre, un psychologue ou un superviseur consultant.

Aliette TROCHERIS

Directrice du Programme

Dernière mise à jour : 28 mai 2024